

Ministère de la Culture et de la Communication

Le Ministre

14 AVR. 2011

Monsieur Bruno MANTOVANI
Directeur du Conservatoire national
supérieur de musique et de danse de Paris
209, avenue Jean Jaurès
75019 PARIS

Nos réf. : CC/1838/MLB

Monsieur le Directeur,

Vous avez été nommé, à compter du 2 août 2010, directeur du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris.

Cet établissement occupe une place essentielle dans le paysage national de l'enseignement supérieur de la musique et de la danse en France. Il doit continuer de valoriser les atouts que constituent son histoire, son implantation et son entrée récente dans le système licence-master-doctorat, dans le contexte de la création de pôles d'enseignement supérieur artistique.

Je souhaite que votre action à la tête de cet établissement s'inscrive aujourd'hui dans une triple perspective :

- achever l'inscription des enseignements et des diplômes dans le schéma européen licence-master-doctorat, en lien avec les autres établissements d'enseignement supérieur
- répondre aux réalités professionnelles nouvelles et à l'évolution des disciplines et des secteurs du spectacle vivant ;
- renforcer le rayonnement international de l'établissement et sa capacité d'innovation pour former les musiciens et les danseurs de demain.

Il vous revient tout d'abord d'achever l'inscription des enseignements et des diplômes du Conservatoire dans le schéma européen licence-master-doctorat, notamment en danse, et d'en assurer la mise en œuvre.

Concernant le premier cycle supérieur en musique, vous avez été habilité par le ministère de la Culture et de la Communication, à délivrer le diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de musicien, dans les spécialités instrumentiste/chanteur et chef d'ensembles instrumentaux. Vous veillerez particulièrement à renforcer, dès ce premier cycle, les enseignements conduisant à la connaissance de l'environnement socio-professionnel du musicien.

.../...

En danse, vous veillerez à développer, le cas échéant en partenariat avec l'université, les enseignements liés au regard et à l'analyse critique, à l'étude de l'improvisation, de la composition et des écritures en danse, ainsi qu'à la connaissance de l'environnement professionnel des artistes de la danse.

S'agissant du second cycle supérieur en musique, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche a conféré le grade de master aux diplômes que vous délivrerez jusqu'en 2015. Je vous encourage à poursuivre les efforts engagés pour la construction de formations alliant la théorie et la pratique, conciliant l'ouverture à diverses disciplines et approches aux exigences d'une pratique du plus haut niveau. De même, pour la danse, vous apprécierez l'opportunité de développer les formations au niveau master, notamment celles en notation du mouvement (Laban et Benesh).

Pour ce qui relève du troisième cycle supérieur, vous poursuivrez, en lien avec le Conservatoire national supérieur de musique et de danse (CNSMD) de Lyon et l'université, les travaux engagés en musique sur le doctorat.

Ces orientations devraient vous permettre de mener à terme l'inscription du projet du CNSMD dans le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Sorbonne Paris Cité et, le cas échéant, dans celui de l'Université Paris-Est.

S'agissant de la prise en compte des réalités professionnelles et de l'évolution des besoins, vous vous attacherez à la mise en place, au-delà des mises en situation professionnelle que vous organisez, de véritables stages en milieu professionnel, tant en musique qu'en danse.

Vous continuerez de préserver l'articulation des formations menant aux métiers d'interprète avec celles menant à l'enseignement, selon les cas au niveau du diplôme d'État ou du certificat d'aptitude. Vous aiderez les étudiants à préciser leur projet sur ce point au cours de leur scolarité.

Par ailleurs, vous chercherez à diversifier les voies d'accès aux diplômes : la procédure de validation des acquis de l'expérience devra être appliquée aux diplômes que vous délivrez et la pertinence du recours à l'alternance pour certaines spécialités, étudiée. Il vous revient aussi d'assurer la formation professionnelle continue conduisant au certificat d'aptitude de professeur de musique et à celui de directeur.

Afin de renforcer le rayonnement international du Conservatoire, vous poursuivrez et développerez la politique active de partenariats, d'échanges et de projets permettant au Conservatoire de figurer parmi les établissements artistiques européens les plus attractifs. Ces collaborations devront s'inscrire sur la durée et dans un souci d'intégration des réseaux de coopération existants ou de constitution d'un réseau pérenne de partenaires.

Je souhaite aussi que vous soyez très attentif à développer les complémentarités avec l'ensemble de vos partenaires actuels. Avec le CNSMD de Lyon bien évidemment, mais aussi avec les établissements habilités à délivrer un diplôme de premier cycle d'enseignement supérieur en musique, dont il importe qu'un nombre significatif d'étudiants puissent, après concours, poursuivre dans votre établissement un cursus de deuxième cycle. Vous serez également vigilant, en lien avec la direction régionale des affaires culturelles, à l'inscription de

.../...

votre établissement dans le contexte régional de l'enseignement supérieur artistique en région Île-de-France et à l'articulation harmonieuse des cursus du CNSMD avec ceux des établissements d'enseignement spécialisé, notamment de la danse.

Je sais pouvoir compter sur vous pour conduire, avec les enseignants, une réflexion permanente sur l'évolution de la pédagogie de l'établissement. Je vous invite en outre à développer une stratégie de communication contribuant à renforcer l'attractivité du Conservatoire.

Je suis favorable à votre projet d'intensifier les relations entre le Conservatoire et les établissements publics voisins. La proximité géographique de la Cité de la musique doit en effet être le catalyseur d'une dynamique artistique singulière, se traduisant par l'invitation des artistes qui s'y produisent pour des master-classes ou des résidences. De même, l'application et le développement de la convention de partenariat qui vous lie au Centre national de la danse vous permettra de mettre en œuvre une dynamique d'échanges et de projets communs aux deux établissements.

Au plan du fonctionnement général de l'établissement, je mesure combien le bâtiment dans lequel est installé le Conservatoire depuis maintenant vingt ans nécessite aujourd'hui d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes. Vous vous attacherez en priorité, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement, à procéder aux travaux nécessaires à la sécurité des personnes et des biens, à l'accessibilité des personnes handicapées et à la fonctionnalité du bâtiment. L'aménagement de nouveaux espaces dans les sous-sols du bâtiment aujourd'hui pour partie inoccupés, sera, dans ce cadre, étudié. Je serai très attentif à la mise en œuvre rigoureuse de ce plan qui, chaque année, devra faire l'objet d'un rapport précis. Je vous demande également de prendre en compte les problématiques liées au développement durable.

La mise en œuvre de votre projet s'inscrit, naturellement, dans le respect des équilibres financiers approuvés par le conseil d'administration et du plafond d'emplois voté par le Parlement. Dans un contexte de maîtrise de la dépense et de l'emploi publics, vous vous attacherez à explorer les pistes d'économies possibles. De nouvelles ressources pourront également être recherchées, en favorisant, notamment les initiatives de mécénat et de reversement de la taxe d'apprentissage. Vous effectuerez auprès des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) compétents les démarches nécessaires au financement de la formation professionnelle continue.

La préservation d'un bon climat social devra être une de vos préoccupations permanentes. Je suis à cet égard favorable à une refonte de l'organigramme fonctionnel permettant notamment une meilleure identification de la direction des études chorégraphiques au sein de l'établissement.

Vous aurez, enfin, à cœur de contribuer à la concrétisation des engagements pris par le ministère chargé de la culture au titre de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes d'une part, et de la diversification sociale de l'accès à l'enseignement supérieur, d'autre part. Plus généralement, vous veillerez à prendre part aux orientations du ministère pour le développement d'une culture pour chacun, partagée par le plus grand nombre, en tenant compte de la diversité de la population et des multiples voies d'accès à l'art et à la culture.

.../...

L'ensemble de ces objectifs pourra être précisé dans le contrat de performance engageant l'établissement que vous dirigez et que je souhaite voir renouvelé au premier semestre 2011. Vous veillerez à me transmettre dans les six mois un projet rassemblant les perspectives de développement de l'établissement à long terme. Je forme le vœu que les engagements qu'il comportera soient porteurs d'une dynamique propre à répondre aux enjeux du futur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

fidellement,

F. Mitterrand

Frédéric MITTERRAND